



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Fait à Nîmes, le 08 mars 2017

Service Eau et Inondation
Milieux Aquatiques et Ressource en Eau

Affaire suivie par : Geneviève SOLER

☎ 04 66 62.65.22

genevieve.soler@gard.gouv.fr

ARRETE N° 30-2018-03-08-001

portant modification de l'agrément de la SOCIETE CEVENNES CONTAINERS ET ASSAINISSEMENT pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif et leur transport jusqu'au lieu d'élimination

Agrément 2012_M_SOCIETE_030_0002

Le Préfet du Gard
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.211-25 à R.211-45 et R.214-5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-8 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.1331-1-1 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2009 (NOR : DEVO0920065A) définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges des matières extraites des installations d'assainissement non collectif et prenant en charge leur transport jusqu'au lieu de leur élimination, modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 (NOR : DEVO1021668A) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-3390011 du 4 décembre 2012 portant agrément de la SOCIETE CEVENNES CONTAINERS ET ASSAINISSEMENT pour la réalisation des vidanges des matières extraites des installations d'assainissement non collectif et prenant en charge leur transport jusqu'au lieu d'élimination ;

Vu l'arrêté n° DL-2017-11-09-01 du 9 novembre 2017 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. André HORTH, Directeur, Départemental des Territoires et de la Mer du Gard ;

1

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX

Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr

Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe.

Vu la décision 2017-AH-AG/04 du 9 novembre 2017 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

Vu la demande de modification de l'agrément de vidangeur n° 2012_N_SOCIETE_030_0002 en date du 4 décembre 2012 faite par la SOCIETE CEVENNES CONTAINERS ET ASSAINISSEMENT le 6 mars 2018 ;

Considérant que la modification de l'agrément de vidangeur de la SOCIETE CEVENNES CONTAINERS ET ASSAINISSEMENT apporte un changement de nomination de la société ;

Considérant que la modification de l'agrément de vidangeur de la SOCIETE CEVENNES CONTAINERS ET ASSAINISSEMENT apporte un nouveau numéro de SIRET ;

Sur proposition du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard,

ARRETE

Article 1 : Bénéficiaire de l'agrément

SOCIETE NICOLLIN EAU
134, Rue des Jardins
30120 MOLIERES-CAVAILLAC

N° SIRET : 382 207 181 000 19

Article 2 : Actualité des articles

Les dispositions des autres articles de l'arrêté préfectoral n° 2012-3390011 en date du 4 décembre 2012 restent inchangées.

Article 3 : Publication et information des tiers

Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du département du Gard.

Une liste des personnes agréées est publiée sur le site Internet de la préfecture.

Une copie est adressée pour information au Président de la Chambre d'Agriculture du Gard et au Directeur de la Délégation Territoriale l'Agence Régionale de Santé.

Article 4 : Exécution

Le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, le Chef du Service Départemental de l'Agence Française de la Biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet du Gard et par délégation,
L'adjoint au chef du Service Eau et Inondation


Jérôme GAUTHIER

